

Les métiers du textile en Grèce ancienne

In: Topoi, volume 8/2, 1998. pp. 791-814.

Citer ce document / Cite this document :

Labarre Guy. Les métiers du textile en Grèce ancienne. In: Topoi, volume 8/2, 1998. pp. 791-814.

doi : 10.3406/topoi.1998.1792

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/topoi_1161-9473_1998_num_8_2_1792

LES MÉTIERS DU TEXTILE EN GRÈCE ANCIENNE

Les métiers du textile sont souvent cités dans des études qui ont trait, soit aux vêtements portés par les anciens Grecs ¹, soit aux techniques de fabrication ², soit encore dans des études sur la société, notamment celles qui traitent de la femme grecque ³. Pourtant, il est important d'avoir une approche globale de ces métiers, ne serait-ce que parce qu'ils forment une filière de production ⁴. En effet, ces métiers sont nés des différentes opérations du travail de la laine, du lin et du chanvre essentiellement. Pour la laine, on l'étendait au soleil pour en éliminer les vers, on la lavait dans un bain, puis elle était battue afin de supprimer le suint, tout comme on battait le chanvre après le rouissage. Elle était ensuite cardée et peignée. Le lin, lui, était tillé. On récupérait une pelote, ou une filasse, à l'issue de ces opérations de préparation. Le reste de la matière était filé, travail exécuté avec des instruments rudimentaires qu'étaient la quenouille et le fuseau. Le tissage est l'opération suivante qui pouvait se pratiquer sur de petits métiers ⁵ ou sur de grands métiers verticaux ⁶. Le foulage de l'étoffe, effectué seulement

1. G. LOSFELD, *Essai sur le costume grec* (1991).
2. R.J. FORBES, *Studies in Ancient Technology*, IV (1964).
3. En dernier lieu, R. BROCK, « The Labour of Women in Classical Athens », *CQ* 44, 2 (1994), p. 336-346. Cf. A.-M. VÉRILHAC, Cl. VIAL, *La femme dans le monde méditerranéen. II, la femme grecque et romaine. Bibliographie*, TMO 19 (1990), s.v. « filage », « textile » et « tissage ».
4. De ce point de vue, l'étude de M. BETTALLI, « Note sulla produzione tessile ad Atene in età classica », *Opus* I, 2 (1982), p. 261-278 est stimulante.
5. L. CLARK, « Notes on Small Textiles Frames Pictures on Greek Vases », *AJA* 87 (1983), p. 91-96.
6. J.P. WILD, « The Roman Horizontal Loom », *AJA* 91 (1987), p. 459-471 : le premier métier horizontal a été développé par des tisserands des provinces orientales, probablement en Syrie, peu avant 250 ap. J.-C. Sur les métiers verticaux, *Ibid.*, p. 461. Voir aussi R.J. FORBES, *op. cit.*, p. 196-221 et M.-Th. PICARD-SCHMITTER, « Recher-

en atelier, lui apportait souplesse et moelleux. Les teinturiers intervenaient ensuite pour donner sa couleur au tissu. Quels témoignages a-t-on conservé des métiers du textile en Grèce de l'époque archaïque à l'époque impériale ? Qui étaient les artisans du textile et quelle place occupaient-ils dans la société grecque ancienne ? Peut-on dégager une structure de ce secteur d'activité ? Sachant qu'on laissera de côté la production domestique destinée à l'auto-consommation, il sera nécessaire de s'interroger sur l'existence d'un marché où étaient écoulées les productions.

Les femmes intervenaient essentiellement dans les premières opérations de préparation, puis dans le filage et le tissage. Si leur travail au sein de la cellule familiale est assez bien connu, notamment grâce aux sources littéraires et céramologiques, en revanche, l'organisation de la production domestique l'est beaucoup moins. Surtout, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure une partie de ces réalisations pouvaient être revendue et constituer une activité d'appoint pour l'*oikos*.

De manière assez exceptionnelle, des témoignages épigraphiques ont été conservés sur les femmes qui travaillaient la laine, les *talasiourgoi*. Le terme n'est pas employé par ailleurs dans l'épigraphie mais il est connu notamment par un passage du *Politique* (282 a) de Platon qui évoque l'art de travailler la laine ⁷, ἡ ταλασιουργική. Ces inscriptions ont été réunies dans les *IG II²*, du n° 1553 au n° 1578 ⁸. Plusieurs fragments d'inscriptions ont été revus et rassemblés par D. Lewis. Plus récemment, il a donné lecture de nouvelles inscriptions ⁹. Il s'agit de longues listes, datées entre 330 et 322 ¹⁰, établies au terme de procès « pour défection » (*dikè apostasiou*). Cette procédure est décrite par Harpocrate : « Cette action est donnée contre les affranchis à ceux qui les ont affranchis, s'ils se séparent d'eux ou font inscrire un autre comme patron, et s'ils ne font pas ce que les lois leur imposent. Une condamnation entraînait la servitude ; un acquittement,

ches sur les métiers à tisser antiques : à propos de la frise du forum de Nerva, à Rome », *Latomus* 24, 2 (1965), p. 296-321.

7. P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* (1968), s.v. « ταλάσσαι », p. 1089.
8. Six d'entre elles avaient été publiées par M.N. TOD, « Some Unpublished "Catalogi Paterarum Argentearum" », *ABSA* 8 (1901-1902), p. 197-230.
9. D. LEWIS, « Attic manumissions », *Hesperia* 28 (1959), p. 208-238 ; « Dedications of Phialai in Athens », *Hesperia* 37 (1968), p. 368-380. Cités par la suite LEWIS 1959 et LEWIS 1968.
10. LEWIS 1968, p. 372 sur le fait qu'à la l. 45 du n° 50 un métèque est domicilié à Oropos.

la liberté complète »¹¹. L'affranchi, lorsqu'il était, à l'issue du procès, totalement libéré de son ancien maître, consacrait une phiale commémorative d'un poids de 100 drachmes (φιάλη σταθμὸν Η)¹². La plupart du temps, l'ancien maître est un citoyen. On lit dans les inscriptions son nom, son patronyme et son démotique. Mais il peut s'agir parfois d'un métèque, isotèle (n° 3, 19) ou non (n° 42)¹³. Parfois, l'affranchi est opposé à un ancien maître et à une association (καὶ κοινὸν ἐρανιστῶν)¹⁴.

Le mot *talasiourgoi* a donné lieu à discussion. Récemment, V.J. Rosivach¹⁵ a remis en cause l'interprétation traditionnelle qui désigne par ce terme des femmes travaillant la laine dont la production était vendue à l'extérieur de l'*oikos*, en même temps que l'interprétation de M.N. Tod concernant le mot *paidion*. M.N. Tod pense qu'il s'agit d'esclaves domestiques tandis que V.J. Rosivach propose de voir là des enfants, au sens littéral du terme, nés d'union entre esclaves.

V.J. Rosivach pense que ces inscriptions forment un échantillon représentatif de la société des hommes libres de l'Athènes des années 320 (p. 365). Il dénombre 158 individus identifiables par leurs activités. Parmi eux, 63 femmes sont reconnaissables et il décompte parmi elles, 51 *talasiourgoi*. Donc, 81 % des femmes sont *talasiourgoi* et représentent 32,3 % des 158 individus. Il compare ces pourcentages au nombre de *georgoi* présents dans les listes (12, soit 7,6 %), de *skutotomoi* (9, soit 5,7 %) et de *kapêloi/kapêlides* (8, soit 5,1 %). Il déduit que « Si ces pourcentages sont représentatifs de la société des hommes libres dans

11. L. GERNET, *Droit et société dans la Grèce ancienne* (1955), p. 168-172 (trad. d'Harpocrate, p. 168). L'*Athenaiôn politeia* 58, 3, précise qu'il revient au polémarque d'introduire personnellement les actions contre l'affranchi qui abandonne son patron. La procédure *dikê apostasiou* et la présidence du tribunal assurée par le polémarque sont en partie restituées dans l'intitulé d'*IG II² 1578*, 1-2. Les juges et une référence à la loi sont également attestés par l'inscription *IG II² 1560*, 4-7. Les lignes 12 à 19 de l'inscription n° 50 publiée par LEWIS 1968 et commentées p. 372-373, rappellent la procédure d'affectation par le sort d'un juge à la surveillance de l'eau et de quatre juges à la surveillance des bulletins de vote, procédure décrite dans l'*Athenaiôn politeia* 66, 2.

12. Y. GARLAN, *Les esclaves en Grèce ancienne*² (1995), p. 88.

13. Les numéros renvoient à la liste donnée en appendice. Dans le cas du n° 5, trois frères sont concernés, sans doute après la mort du père, cf. LEWIS 1959, p. 236. Il souligne aussi que cette explication reste problématique puisque Demôn du dème de Phréare, est cité comme trièrarque en 323/2 (*IG II² 1632*, 248).

14. *IG II² 1570*, 24-26 et *1572*, 8-11, pour les seuls cas des métiers du textile. Il est vraisemblable que cette association de particuliers avait été constituée afin de réunir le pécule emprunté par l'esclave pour le prix de son rachat lors de son affranchissement. Cf. Y. GARLAN, *op. cit.*, p. 81.

15. V.J. ROSIVACH, « *Talasiourga and Paidia in IG 2² 1553-78 : a Note on Athenian Social History* », *Historia* 38 (1989), p. 365-370.

son ensemble, il y a beaucoup trop de *talasiourgoi* dans les inscriptions (...) du moins si on comprend le terme comme désignant les femmes qui travaillent la laine dont les biens sont vendus hors de la maison »¹⁶. A cet argument, il ajoute celui de l'absence d'activité de marchands des produits lainiers, même s'il reconnaît que quelques cas apparaissent dans les inscriptions. Donc, le large nombre de *talasiourgoi*, la faible demande de leurs produits et l'absence d'une structure de vente indiquent, selon V.J. Rosivach, que ces *talasiourgoi* produisaient, non pour un marché, mais pour un usage domestique : « In other words, they were, by and large, typical Athenian housewives »¹⁷.

Au terme de cette déduction, V.J. Rosivach se demande pourquoi elles étaient identifiées comme *talasiourgoi*. Selon lui, de la même façon que la formule οἰκῶν ἐν remplace le démotique du citoyen, la mention de l'activité remplace le patronyme du citoyen et qu'elle fait partie de la nomenclature officielle du métèque¹⁸. Ainsi, pour V.J. Rosivach, « La femme était simplement appelée *talasiourgos* parce que le travail de la laine était typiquement un travail féminin, spécialement pour celles qui étaient mariées »¹⁹.

Son étude des *paidia* dans les inscriptions, notamment par les relations faites avec d'autres affranchis cités dans les listes, lui permet de recréer des groupes de parenté. Il établit même que certaines familles, bien sûr sans existence légale, ont été créées avant même l'affranchissement.

S. Todd a formulé des réserves sur les idées développées par V.J. Rosivach, essentiellement à propos de l'interprétation de *talasiourgos*. Que le terme ait pu être utilisé pour désigner une femme mariée est invraisemblable au vu de la présence de deux *talasiourgoi* partageant le même compagnon supposé²⁰. Ensuite, pourquoi utiliser le terme *talasiourgos* plutôt que faire référence au *kyrios* si la femme, affranchie et faisant visiblement partie d'une famille, est sous la dépendance d'un compagnon ?

16. Citation p. 366. Même déduction plus loin : « But whatever the extent of this supplementary activity, it was certainly not large enough to require as many wool-workers as our inscriptions seem to imply ».

17. Citation p. 367.

18. Ce point de vue a été justement critiqué par S. TODD, « Status and Gender in Athenian Public Records », *Symposion* 1995 (1997), p. 113-124. Voir p. 121.

19. Citation p. 368.

20. S. TODD, *op. cit.*, p. 123 : cf. LEWIS 1959, B, 253-266. V. J. Rosivach pense qu'il peut s'agir d'une femme et de sa sœur, ou d'une fille qui aurait été trop âgée pour être appelée *paidion*, *op. cit.*, p. 369, n. 18.

Il paraît en effet difficile de suivre toutes les propositions de V.J. Rosivach. Certes, beaucoup de soins sont donnés à développer un raisonnement hypothéti-co-déductif, mais l'absence de références précises aux documents empêche le lecteur de trouver les preuves qui soutiennent le discours. Cela est d'autant plus gênant que V.J. Rosivach dénombre 51 *talasiourgoi*, là où M. Bettalli ²¹ en comptait 48 et S. Todd, plus récemment, 41 (Table II, p. 121). Il ne paraît donc pas inutile de reprendre la liste (cf. appendice). Le nombre de 51 est confirmé. Mais en étudiant l'ensemble de la documentation, plusieurs remarques peuvent être faites qui nuancent les idées avancées par V.J. Rosivach.

Il n'y a aucune raison de penser que les documents auxquels on a affaire — des procès privés entre maîtres et affranchis — soient représentatifs d'une manière ou d'une autre de la société athénienne. Il n'est pas possible de faire un lien entre ces listes et la répartition de la population active entre les différents secteurs d'activité dans lesquels intervenaient, d'ailleurs, aussi bien des esclaves que des hommes libres, citoyens ou non. Or, cette idée, nous l'avons vu, est à la base du refus de V.J. Rosivach de voir dans les *talasiourgoi* des femmes qui travaillent la laine et vendent leur production. Ce n'est pas au vu des métiers cités plus ou moins fréquemment dans ces inscriptions que l'on se fera une idée exacte de l'importance ou de la faiblesse de certains secteurs d'activités. La présence d'un seul médecin dans ces listes ne fournira pas plus d'indication sur l'encadrement sanitaire de la population.

La démonstration de V.J. Rosivach n'est pas convaincante lorsqu'il assimile étroitement *talasiourgoi* et « homemaker or housewives ». Se pose notamment le problème des femmes pour lesquelles aucune indication d'activité n'apparaît. Plusieurs exemples peuvent être rassemblés : celui d'Euboulè, habitante du dème du Pirée (*IG II²*, 1567, 13-14) alors que dans la même inscription, Eutythis est *talasiourgos* (n° 34) ; celui de Mania, habitante du dème de Koilè (*IG II²*, 1570, 45-47), et ce, immédiatement avant les cas de Parthenion et d'Hellas, *talasiourgoi* (n° 38-39) ; ceux de Demetria et de Phanokleia, toutes deux habitantes du dème de Melitè (*IG II²*, 1576, b, 29-31, 65-68) alors que Chrysis et Menestratè sont *talasiourgoi* (n° 42, 43). On peut penser, ici, qu'il s'agit de femmes « au foyer » qui exercent une activité domestique dans le cadre de l'*oikos* ²².

21. M. BETTALLI, *op. cit.*, p. 264.

22. Quelques hommes aussi se signalent par une absence d'activité : quatre hommes affranchis sans mention d'activité (*IG II²* 1567, 9-12 et 15-18) alors que, l. 19, Nikandros est κάπηλος. Deux affranchis, Hippolochos et Déméas n'ont pas de métier, alors qu'il est précisé pour les autres (*IG II²* 1570, 42-44 et 54). Deux autres affranchis, Epicratès et Eucratès sont dans la même situation (*IG II²* 1576, b, 45-52). Est-ce le service domestique qui les a écartés de tout apprentissage d'une *technè* ? S'agit-il de journaliers prêts à exercer n'importe quelle activité pour trouver les moyens de leur subsistance ?

L'idée de l'absence d'un marché organisé pour écouler la production d'un trop grand nombre de *talasiourgoi* ne paraît pas non plus flagrante si l'on rassemble les autres mentions de métiers du textile présents dans ces listes : un *eripôlès*, vendeur de laine, ou *eriplutès*, laveur de laine (IG II², 1568, 7) ²³, deux *stuppeiopôlai* (IG II², 1570, 24-26 et 1572, 8-10) ²⁴ et un teinturier en pourpre (*porphyrobapheus*, LEWIS 1968, n° 50, col. I, 20-22). Notons encore la présence d'une *akestria*, couturière ou ravaudeuse (LEWIS 1959, B, col. I, 3). Signalons également que dans la liste des métèques honorés par le décret de Thrasybulle de 401, on peut lire les dernières lettres du nom d'un marchand de tissus de laine (ἐριοπώλης) ²⁵. Sur une stèle funéraire du IV^e siècle av. J.-C., une femme, Élephantis, est marchande d'*himatia* (ἱματιοπώλης) ²⁶. Enfin, Pollux (VII, 78) signale l'existence d'un marché aux vêtements à Athènes, ἱματιόπωλις ἀγορά, qui était sans doute une zone du marché réservée à ce commerce ²⁷.

Si l'on fait l'analyse des dèmes ²⁸ où habitent ces *talasiourgoi*, on s'aperçoit qu'elles sont présentes majoritairement dans des dèmes urbains d'Athènes ou du Pirée ²⁹. Du Pirée sont issus également le teinturier en pourpre et un vendeur d'étope, ce qui est logique pour ce dernier et doit être mis en relation avec la présence de la flotte et de la construction navale. Pour les dèmes urbains d'Athènes, ce sont Mélitè à l'ouest de l'agora ³⁰, Kydathenaion au nord de l'acropole ³¹,

23. Sur les noms de métiers dans ces inscriptions : M.N. TOD, « Epigraphical Notes on Freedmen's Professions », *Epigraphica* 12 (1950), p. 3-14.

24. LEWIS 1959, p. 234, après avoir revu la pierre, tient la lecture de *stuppeiopôles*, IG II² 1572, 8 pour douteuse (lecture d'un *nu* et non d'un *eta* en fin de mot).

25. M.J. OSBORNE, *Naturalization in Athens I* (1981), p. 37-41, col. IV, b+c, 18.

26. IG II² 11254. Cf. R. BROCK, *op. cit.*, p. 336-346 et sur les métiers du textile, particulièrement p. 338, 341 et 345.

27. Cf. aussi une scholie à Ménandre citée dans la *Souda*, A. MEINECKE, *Frag. poet. commod. nov.* (1841), p. 300, n° CCCXI : « tisser pour le marché, c'est porter au marché ce que l'on a tissé », εἰς ἀγορὰν ὑφαίνειν, τὸ εἰς τὴν ἀγορὰν ἐκφέρειν τὰ ὑφαινόμενα; voir également Plutarque, *De la tranquillité de l'âme* 10, à propos d'un marché aux exomides coûtant dix drachmes. Cf. M. BETTALLI, *op. cit.*, p. 263.

28. D. WHITEHEAD, *The Demes of Attica, 508/7 - ca 250 BC* (1986), et pour les localisations, plus particulièrement J.S. TRAILL, *Demes and Trittyes - Epigraphical and Topographical Studies in the Organization of Attica* (1986), p. 125-140 et la carte « Organization of Attica ».

29. Abrégés Πειρ, n° 3, 13, 43.

30. N° 6, 24, 25, 26, 27, 35, 42, 48. Si l'abréviation Me ne pose pas de problème pour les n° 24, 25 puisqu'aucun autre dème n'a de nom débutant par ces deux lettres, en revanche, la question pourrait se poser pour les n° 26 et 27, abrégés M. Cependant, l'identification avec Melitè ne fait pas de doute, car le nom du dème apparaît en

Kollytos au sud-ouest de l'agora ³², Skambonidai au nord de la ville ³³. Ces quatre dèmes étaient à l'intérieur des remparts d'Athènes. Mais d'autres dèmes sont suburbains comme Keiriadai ³⁴, ou peu éloignés des faubourgs comme Leukonoion, Alopekè, Iphistiadai ou Ankylè ³⁵. D'autres le sont davantage ³⁶. Un dème est très éloigné des villes d'Athènes et du Pirée : c'est celui de Thorikos (n° 12) qui se trouve immédiatement au nord de la région minière du Laurion. L'étude des démotiques des citoyens, en revanche, n'apporte rien, car ils correspondent au dème dont la famille du citoyen était originaire. Mais pour ces nouveaux métèques, la résidence correspond à la réalité récente de leur changement de statut. Sans surinterpréter cette donnée, on voit que ces *talasiourgoi* sont dans les quartiers urbains d'Athènes ou du Pirée, ou à peu de distance de ceux-ci, ou proche d'un lieu de grande concentration d'esclaves. Là se trouvaient les activités artisanales et commerciales et, sans doute, le plus grand nombre d'esclaves à Athènes. Affranchis, ces anciens esclaves dont les noms témoignent, pour certaines d'entre elles, de leur origine servile ³⁷ devaient obligatoirement continuer à tra-

toutes lettres peu auparavant (LEWIS, 1959, B, 255), et est, pour les quatre cas suivants, abrégée Me (trois fois) puis M. L'initiale M réapparaît trois lignes en dessous et renvoie, sans équivoque, au même dème.

31. Seul le n° 38 est certain. Les n° 2, 14, 16 laissent, pour l'interprétation, le choix entre Kydathenaion et Kydantidai (dans l'intérieur, au sud du Pentélique). Les n° 17 (si l'on ne tient pas compte de la restitution de LEWIS) et n° 33 peuvent être attribués aux deux précédents ou encore au dème de Kytheros (sur la côte orientale de l'Attique, non loin de Brauron). Quant aux n° 11 et 15, vingt et une possibilités sont offertes.
32. N° 10 avec certitude. Parmi huit autres possibilités, c'est peut-être aussi le cas du n° 50. Du dème de Kollytos provient Syros, un métèque qui vend douze *diphtherai* aux épistates d'Éleusis, *IG II² 1673, 47-48*, datée de 327/6, et aussi Déméas, un citoyen fabricant de chlamydes, cité par Socrate dans les *Mémoires* de Xénophon, II, 7, 6.
33. N° 41.
34. N° 36 et 49. Le n° 21 relève sans doute aussi de ce dème, à moins que l'on choisisse d'y voir la seule autre possibilité, Kerameis. Mais dans un cas comme dans l'autre, on reste dans une zone suburbaine puisque Keiriadai était à l'ouest de la Pnyx, hors-les-murs, et Kerameis, au nord-ouest du Dipylon.
35. Respectivement n° 4, 8 et 19, 20, 45. Tous appartiennent à une trittye de l'*asty*.
36. Les n° 37 et 39, abrégés Πep, renvoient soit à Pergase, à l'ouest du Pentélique, soit à Perithoidai, dans la vallée du Céphis à l'ouest d'Athènes. Quant au n° 22, Πα, il est difficile de choisir entre Paionidai (au pied du Parnès), Paiania (à l'est de l'Hymette), Pallène (au sud du Pentélique) ou Pambotadai (non localisé), à moins qu'il ne faille lire Plotheia, dème appartenant à une trittye de l'*asty*.
37. Elle portent des noms grecs (Mnèsithéa n° 3, Ménippè n° 5, Philistè n° 6, Olympias n° 14, Plaggôn n° 16, Stratonikè n° 24, Sôstratè n° 26, Hédullion n° 30, Ménéstratè n° 43), des noms liés à leur origine géographique (Lydè n° 8, Rhodia n° 12, Hellas n° 38, Asia n° 39), des noms correspondant à des adjectifs favorables ou défa-

vailler pour subvenir à leurs besoins. Qu'elles aient été en ménage avant ou après leur affranchissement, qu'elles aient eu des enfants ou non, nos listes ne s'y intéressent pas. Elles prennent en compte les différents entre esclaves et anciens maîtres, car les rapports de propriété priment. L'esclave affranchi est identifiable par le dème où il habite et l'activité déclarée.

Si l'on observe la liste des métiers présents dans les inscriptions ³⁸, on trouve quelques paysans (γεωργός) et vigneron (ἀμπελουργός) qui étaient, en réalité, des tenanciers. En revanche, on trouve de nombreux métiers de l'artisanat, soit du cuir (βυρσοδέψης, σκυλοδέψος, νευροράφος, σκυτοτόμος, ὑποδηματοποιός), soit du métal (χαλκέυς, χρυσοχόος), soit du bois (δαιδοσχίστης, τέκτων), soit du « secteur agro-alimentaire » (μυλωθρός, ἀρτοποιός, μάγειρος), ou touchant à des domaines divers (τειχιστής, κολλεψός, δακτυλιογλύφος, κλινοποιός, αὐλοποιός). Les métiers du commerce sont bien représentés, marchand (ἔμπορος), vendeur au détail ou cabaretier (κάπηλος et καπηλός), vendeur d'orge (κριθοπώλης), de sésame (σησαμοπώλης, -πώλης), de légumes (ὀσπριοπώλης), de poissons (ἰχθυοπώλης), de salaisons (ταριχοπώλης), de fromage (τυροπώλης), de miel (μελιτόπωλης), de parfum (μυροπώλης, -πώλης), d'encens (λιβανωτοπώλης, -πώλης), etc... Enfin, on trouve des métiers liés aux transports, porteur d'amphore (ἀμφορεαφόρος), ânier (ὄνηλάτης), mulier (ὄρεωκόμος), et des activités que nous rassemblons aujourd'hui sous l'appellation « services », nourrice (τίτθη), citharède (κιθαρωιδός), joueuse d'aulè (αὐλήτρια), médecin (ιατρός), secrétaires (γραμματεὺς, ὑπογραμματεὺς). Deux hommes seulement apparaissent comme salariés (μισθωτός).

Devant ces indications aussi nombreuses, précises et variées, on ne peut que s'étonner de l'absence de mention d'activité pour certaines femmes. Il semble plus sûr de penser que celles-ci sont réellement des femmes au foyer. Leur production domestique n'était pas telle qu'elle méritât d'être répertoriée. Ces femmes devaient être peu nombreuses eu égard à la pauvreté économique dans laquelle devait se trouver un esclave après son affranchissement. Au contraire, pour les autres qui devaient avoir affaire à l'extérieur de la maison, être en

vorables (Itamè n° 13, Tachistè n° 17, Malthakè n° 21 et 51, Glukera n° 23, Parthénion n° 37), des noms « de souhait » ou « Wunschnamen » (Sôtèris n° 31), des noms divins (Artémis n° 36), ou exprimant l'attachement à une divinité (Écho n° 22, Démétria n° 32), des noms tirés de notions abstraites (Philonikè n° 4, Eutychis n° 34) et des surnoms divers, noms de minéraux (Chrysis, n° 42) ou des noms tirés du règne végétal (Okimon n° 20 et sans doute Prianthè n° 25). Cf. O. MASSON, « Les noms des esclaves dans la Grèce antique », dans *Actes du Colloque sur l'esclavage, Paris 1971* (1973), p. 9-23 (= *Onomastica Graeca Selecta* [1990], I, p. 147-161) qui insiste aussi sur l'idée qu'il n'existe pas de noms « exclusivement réservés aux esclaves, même lorsqu'il s'agit de surnoms péjoratifs » (p. 21).

38. A la liste dressée par M.N. TOD, *op. cit.* note 23, il convient d'ajouter les noms de métiers présents dans les inscriptions publiées par LEWIS 1968 : αὐλήτρια, ιατρός, κριθοπώλης, μυροπώλης, μυρόπωλης, πορφυροβάφος, τυροπώλης sont nouveaux, tandis que ἔμπορος, ταλασιουργός, ταριχοπώλης sont déjà connus.

rapport avec des acheteurs, il devait être très important que leur activité fût officiellement identifiée.

Qu'autant de femmes déclarent ce type d'activité ne doit pas surprendre. La faiblesse des techniques de l'époque permettait que le travail de la laine soit présent dans chaque foyer. Ce que l'on sait des structures des ateliers de l'artisanat va également dans ce sens. Eschine (I, 97) décrit les possessions que Timarque hérite de son père. Outre les biens fonciers, il évoque la propriété d'un atelier (*ergasterion*) de neuf ou dix esclaves « établis à part » (*chôris oikountes*), ouvriers en cuir, qui lui versaient une *apophora* : 2 oboles par jour pour les ouvriers, 3 pour le chef d'atelier. Il possédait également une ouvrière habile à fabriquer des tissus d'*amorgina* ³⁹ qu'elle allait vendre au marché et un ouvrier brodeur (*ποικιλτής*). Les ateliers concentrant plusieurs dizaines d'esclaves étaient peu nombreux ⁴⁰. Le travail de la laine était une activité disséminée. De plus, ce serait une erreur d'associer des techniques rudimentaires à l'idée d'une faible production. La population d'Athènes, qui comptait selon le recensement réalisé sous Démétrios de Phalère, à une date légèrement postérieure à celle de nos inscriptions, 21000 citoyens, 10000 métèques, sans compter leurs familles et les esclaves, représentait un marché de grande envergure. On peut ajouter à cela la forte demande liée aux constructions navales qu'évoquent les longues inscriptions du Pirée ⁴¹. Datées de la seconde moitié du IV^e siècle pour la plupart, elles cataloguent le nombre de navires qui stationnent dans les ports du Canthare, de Zéa, de Mounychie, dans les arsenaux, ou, qui sont sortis des ports. Elles rendent compte d'une demande considérable d'équipement en voiles (*ιστία*), grandes ou petites

39. Sur les *amorgina* qui apparaissent de nombreuses fois dans les inventaires des donations de vêtements au sanctuaire d'Artémis à Brauron, entre 349 et 320 (T. LINDERS, *Studies in the Treasures Records of Artemis Brauronia* (1972), mais aussi au sanctuaire de Déméter à Tanagra (III^e siècle av. J.-C.), cf. G. LABARRE, M.-Th. LE DINAHET, « Les métiers du textile en Asie Mineure de l'époque hellénistique à l'époque impériale », *Aspects de l'artisanat du textile dans le monde méditerranéen (Égypte, Grèce, monde romain)*, Collection de l'Institut d'Archéologie et d'Histoire de l'Antiquité 2 (1996), p. 49-50. *Ibidem*, sur les *tarantina* qui apparaissent dans les mêmes inventaires et dans celui de Thèbes (IG VII 2421), sur les *sindones* ou *sindoniskoi* dans l'inventaire du temple d'Héra à Samos (346/5). Il existe aussi des *kala-siris* produits à Corinthe, vêtements à frange de toutes couleurs, cf. C. KARDARA, « Dyeing and Weaving Works at Isthmia », *AJA* (1961), p. 264 n. 14. Sur l'*ependytes*, sorte de *chiton* court, cf. M.C. MILLER, « The *Ependytes* in Classical Athens », *Hesperia* 58 (1989), p. 313-329. Sur le travail de la soie, cf. M.C. MILLER, p. 324, n. 52, *contra* G. LABARRE, M.-Th. LE DINAHET, p. 49, n. 3, p. 50, n. 11 et 12 et p. 54-55.

40. Cf. les exemples rassemblés par Y. GARLAN, *op. cit.*, p. 71. K. HOLLAND HELLER, R. REBUFFAT, « De Sidoine Apollinaire à l'Odyssée : les ouvrières du manoir », *MEFRA* 99 (1987), p. 339-352, montrent que des ateliers à vocation commerciale apparaissent dès le VII^e siècle av. J.-C., mais restent prudents quant aux différentes formes d'organisation de la production suivant les époques.

41. Voir IG II² 1604 à 1632.

(ἵστοι μεγάλοι ; ἵστοι ἀκατείοι), en *pararrymata*, en cordages (σχοινία), en étoupe ⁴². Les *pararrymata* sont de grands pans d'étoffes qui servaient d'écrans protecteurs, en tissu et en crin, pour lutter à la fois contre le soleil et les intempéries, et stopper les traits et les javelines ennemis afin de protéger les rameurs (παραρρύματα λευκά, παραρρυμάτα τρίχινα) ⁴³.

Au total, si l'on compare cette faible productivité, du fait de l'état rudimentaire des techniques, à la production certainement importante pour alimenter un large marché, il n'y a pas lieu de s'étonner que la main d'œuvre, dans ce secteur d'activité, ait été abondante et dispersée.

La production textile ne concerne pas qu'une main d'œuvre d'esclaves ou d'affranchis. L'exemple rapporté par Xénophon dans les *Mémoires* (II, 7, 6) montre que les difficultés économiques peuvent pousser les citoyens à produire pour vendre. La difficulté éprouvée par Aristarque, citoyen athénien, pour dépasser ces préjugés de classe, est mise en valeur. En effet, Socrate incite Aristarque à mettre au travail les quatorze membres de sa famille, qui se sont réfugiés chez lui pendant l'invasion de l'Attique par les Spartiates, en citant des exemples : « Déméas du dème de Collytos vit de la confection des chlamydes, Ménon de celle des manteaux de fine laine (chlanides) et la plupart des Mégariens de celle des exomides ». Mais Aristarque objecte : « Ces gens achètent des barbares et peuvent les forcer à faire le travail, tandis que moi, j'ai des hommes libres et des parentes » ⁴⁴. Finalement, Aristarque se rend aux conseils de Socrate, achète de la laine et fait travailler les femmes. Mais Aristarque se voit reprocher son inactivité et est accusé de profiter de la situation. Socrate l'invite alors à répondre qu'il est le « chien de la fable » qui veille sur elles, les met à l'abri de l'injustice, et leur permet de vivre et travailler en sûreté. Ainsi, les hommes devaient souvent jouer un rôle de contremaître dans la production et contrôler les relations avec l'extérieur lors de la commercialisation. Cela a dû être le cas pour Élephantis,

42. *IG II² 1629, 1150-1152 ; 1631, 336-337*. J.S. MORRISON, J. F. COATES, *The Athenian Trireme* (1986), p. 186. Sur l'utilisation de tissus pour le calfatage des navires antiques, ou comme outil pour égaliser la couche de poix protégeant les carènes de bateau, cf. R. BOYER, G. VIAL, « Tissus découverts dans les fouilles du port antique de Marseille », *Gallia* 40 (1982), p. 259-270. La laine, le chanvre et même des tissus en poil de camélidés ont été utilisés. Si le chanvre, utile pour les cordages selon Pline (XIX, 173), était cultivé en Élide de manière importante selon Pausanias (VI, 26, 6), dans les inscriptions de Grèce, aucune mention de métier propre au travail de cette matière n'a été retrouvée.

43. J.S. MORRISON, J. F. COATES, *op. cit.*, p. 151.

44. Trad. P. CHAMBRY (1967).

marchande d'*himatia*, dont l'activité commerciale était certainement supervisée par son *kyrios* ⁴⁵.

Les sources archéologiques permettent seulement de compléter nos informations sur les métiers du textile et non de dresser un véritable tableau des implantations artisanales dans ce domaine d'activité. Si le nombre de pesons retrouvés dans les quartiers d'habitat (Délès, Athènes [Pnyx], Corinthe, Olynthe etc ...) est considérable, malheureusement les publications ne donnent pas d'indication sur le lieu de trouvaille précis, dans les maisons ou les boutiques, de ce matériel. Nous n'avons pas trouvé non plus d'atelier de tissage sûrement attesté dans la documentation archéologique. Signalons néanmoins que U. Knigge ⁴⁶ a supposé qu'un bâtiment, utilisé dans la seconde moitié du IV^e siècle av. J.-C., au Céramique, était fréquenté par des courtisanes qui tiraient une partie de leurs activités du textile, et que, plus tard, en Macédoine, sur le site d'une ville hellénistique à l'emplacement de Florina, M. Lilibaki et I. Akamantis pensent avoir découvert les traces d'un atelier de tisserands dans un complexe artisanal ⁴⁷.

Dans les sources épigraphiques, le terme d'*hyphantès* n'est pas attesté et seuls des tisserands spécialisés sont connus. Deux fabricants de sacs tissés apparaissent sur les fragments de la stèle de 401, sur laquelle on peut lire la proposition de Thrasybulle de remercier les métèques qui ont participé au rétablissement de la démocratie à Athènes par l'octroi de la citoyenneté — qui, en fait, fut réservée au petit nombre qui avait combattu à Phylè — et de l'isotèlie pour ceux qui se sont ralliés ensuite. Leurs noms sont illisibles, mais leur profession est clairement notée de manière abrégée (σακχυφά et σακκ pour σακχυφάντης) ⁴⁸. L'existence de ce métier est attestée également par Démosthène dans un plaidoyer civil (*Contre Olympiodoros*, 12) : Androcleidès, dans son témoignage assure avoir fait deux parts de la succession de Comon, l'une correspondant à la maison de Comon et les esclaves fabricants de sacs, ἐν ᾗ ᾔκει αὐτὸς ὁ Κόμων, καὶ τὰνδράποδα οἱ σακχυφάνται, et l'autre à une seconde maison et les esclaves « broyeurs de drogues » (φαρμακοτρίβαι). Par un monument funéraire daté de 425-400, nous connaissons l'existence d'un Égyptien originaire de Thèbes en Égypte, nommé Hermaios (donc hellénisé), qui est *gnaphallouphantès* (γναφαλλουφάντης) ⁴⁹. Il

45. IG II² 11254. R. BROCK, *op. cit.*, p. 341. On ignore son statut, métèque ou femme de citoyen ?

46. « Kerameikos 1979 », AA 1981, p. 387 et, du même auteur, *Der Kerameikos von Athen* (1988), p. 93.

47. M. LILIBAKI, I. AKAMANTIS, *AErgoMak* 4 (1990), p. 72-73 (*non vidi*) ; *BCH* 117 (1993), p. 843.

48. M.J. OSBORNE, *Naturalization*, col. III, d, 7 et 9.

49. IG I³ 1341 bis.

s'agit d'un tisserand puisque l'on reconnaît le composé *hyphantès*, mais un tisserand de γνάφαλον. Pour B. D. Meritt ⁵⁰, il s'agit d'un « wool-weaver » et le mot *gnaphalouphantès* est similaire à *eriouphantès*. En effet, le terme *gnaphalon* est bien attesté dans les papyrus pour désigner des « flocons de laine ». Sur une autre stèle funéraire d'Athènes, datée du milieu du IV^e siècle, on trouve encore un tisserand de laine (εἰροπλόκος) qui a vécu 90 ans irrécusablement ⁵¹. À l'époque impériale, les témoignages sont très peu nombreux. Pline (XIX, 4, 21) mentionne la culture du lin en Achaïe et fait allusion (IV, 62), d'après Varron, à l'exportation depuis Céos de tissus fins utilisés pour les vêtements féminins. Pausanias, dans sa description de l'Achaïe (VII, 21, 14), montre que, dans la cité de Patras, la plupart des femmes vivaient de l'activité du tissage du lin qui poussait en Élide, produisant aussi bien des résilles (κεκρύφαλος) que des vêtements. Dans l'Édit de Dioclétien (19, 52 et 53), on voit que des *birrus* de première qualité sont produits en Argolide au prix de 6000 deniers, et, en Achaïe, des *birrus* de la meilleure qualité, au prix de 2000 deniers, tout comme les *birrus* de Phrygie ⁵². Au vu des prix fixés, il ne s'agit pas d'une production de grande qualité. Le *birrus* d'Achaïe est le moins cher après le *birrus* africain (1500 deniers) et la production la plus onéreuse (15000 deniers) provient des Nerviens de Belgique (Flandre) ⁵³.

Concernant les foulons, les attestations épigraphiques remontent au milieu du VI^e siècle av. J.-C. Plusieurs font des consécration à Athéna. Vers 550 av. J.-C., Polyclès, foulon (κναφεύς), a consacré à Athéna ⁵⁴. Sur un chapiteau cylindrique en marbre de Paros, vers 525-510, un autre foulon, Simon, fait une consécration ⁵⁵. Sur des fragments de marbre, de 530-510, Polyxenos (fils de Mnasôn ?) foulon, a consacré les offrandes à Athéna ⁵⁶. D'autres exemples se trouvent dans la liste des métèques honorés par le décret de Thrasybulle de 401 : on peut y lire

50. *Hesperia* 3 (1934), n° 105, p. 87.

51. *IG* II² 13178.

52. S. LAUFFER, *Diokletians Preisedikt* (1971). M. GIACCHERO, *Edictum Diocletiani I* (1974). Quant au prix du foulage d'un *byrrus* d'Afrique et d'Achaïe, il est fixé à 50 deniers (22, 26).

53. Le *birrus* (ou *byrrhus*) apparaît aux II-III^e siècles dans le bassin oriental de la Méditerranée selon G. ROCHE-BERNARD et A. FERDIÈRE, *Costumes et textiles en Gaule romaine* (1993), p. 26-28 : il s'agit d'une cape sans manche, fermée, qui enveloppe le corps, peut-être munie d'un capuchon.

54. *IG* I³ 554 (= *IG* I² 436).

55. *IG* I³ 616 (= *IG* I² 642).

56. *IG* I³ 905 (= *IG* I² 751).

les vestiges de trois noms de foulons ⁵⁷. Sur une stèle de l'amphictionie délienne, on trouve le terme de γναφε[ί]ον, preuve qu'existait un atelier de foulage à Délos ⁵⁸. A Delphes ⁵⁹, c'est l'exemple d'un affranchissement d'un esclave foulon, γναφεύς. Outre son activité de foulage, le foulon assure un travail de lavage qui s'apparente à la « blanchisserie ». Théophraste décrivant le caractère de l'homme méfiant indique : « Il donne son manteau à blanchir, non au meilleur foulon, mais à celui qui lui fournit caution valable » ⁶⁰. Un passage de Lysias montre que les dépenses de blanchisserie étaient habituelles, même si, comme le fait remarquer M. Bettalli, les sommes indiquées sont irréalistes ⁶¹.

Les inscriptions qui mentionnent des teinturiers sont peu nombreuses, ce qui est surprenant étant donné la célébrité de la pourpre grecque de Laconie (région de Gytheion), attestée à l'époque impériale par les témoignages de Plin l'Ancien (IX, 60) et de Pausanias (III, 21, 6) ⁶². Nous avons retrouvé : un esclave affranchi, teinturier en pourpre, *porphyrobaphos* à Athènes au IV^e siècle (D. Lewis, 1968, n° 50, col. I, 20-22) ⁶³, un teinturier dans une épitaphe de Larissa en Thessalie ⁶⁴, puis des inscriptions de Macédoine. A Thessalonique ⁶⁵, une

-
57. M.J. OSBORNE, *Naturalization*, col. IV, b+c, 8 ; 21 ; face B, col. III, 4. Cf. aussi le procès concernant le statut du foulon Pancléon (métèque ou Platéen ?), Lysias, *Contre Pancléon* 2. Quant à Pamphilos le foulon (Démosthène, *Contre Conon* 7), il dispose d'une certaine aisance puisqu'il reçoit chez lui des citoyens pour banqueter. L'absence d'ethnique ou de patronyme ne permet pas de définir son statut. Pour une autre mention d'un atelier de foulon, cf. Lysias, *Contre Simon* 15.
58. *IG II²* 1638, 28-29. La face B de la stèle est datée de 359/8. Voir D. HENNIG, « Die "heiligen Häuser" von Delos », *Chiron* 13 (1983), p. 413, n. 12.
59. G. DAUX, « Inscriptions de Delphes inédites ou revues », *BCH* 73 (1949), n° 28, p. 277, l. 7.
60. *Caractères* XVIII, 8-6. Voir aussi XXII, 8 et XXX, 10. (Trad. O. NAVARRE, *CUF*, 1952).
61. Lysias, *Contre Diogiton* 20. Cf. M. BETTALLI, *op. cit.*, p. 269.
62. Pausanias, X, 37, 3, dit aussi que plus de la moitié des habitants de Boulis en Phocide pêchent le *murex* qui donne la pourpre. Pour d'autres mentions dans la littérature ancienne, cf. J.A.O. LARSEN, in T. FRANK, *An Economic Survey of Ancient Rome*, IV (1938), p. 485.
63. Plutarque, *Périclès* 1, 4, insiste sur le caractère servile de ces professions : « Tel est le cas des parfums et des tissus de pourpre : ils nous plaisent, mais nous considérons le métier de teinturier et celui de parfumeur comme serviles et indignes d'un homme libre ». (Trad. R. FLACELIÈRE, E. CHAMBRY, *CUF*, 1964).
64. *IG IX 2*, 771 (fin I^{er} s. av. J.-C. - début I^{er} s. ap. J.-C.).
65. J.P. WALTZING, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, 3 (1899), n° 202 p. 74 ; Ph. BRUNEAU, *BCH* 94 (1970), n. 2 p. 760 ; L. ROBERT, « Les inscriptions de Thessalonique », *RPh.* 48 (1974), p. 225, n. 275

inscription de l'époque impériale témoigne de la prise en charge de l'élévation du monument funéraire de Ménippos, fils d'Amnius, dit aussi Sévère, originaire de Thyatire, par l'association des teinturiers en pourpre de la 18^e avenue ⁶⁶. Soulignons, qu'à Philippes, la première personne convertie par St Paul est une femme appelée Lydia, originaire de Thyatire et marchande de pourpre ⁶⁷. Dans une autre inscription funéraire de Macédoine ⁶⁸, il est question d'un certain Zôsimos, mari de Ioulia Philôtera, mort à l'âge de 50 ans. C'était, selon l'épigramme, et pour reprendre l'expression de L. Robert, un homme inégalable, un artiste en teinturerie.

En revanche, des ateliers de teinturiers / foulons — il est parfois difficile de trancher — ont été repérés depuis le IV^e siècle. Le quartier artisanal de Rachi ⁶⁹ (à Isthmia près de Corinthe), utilisé de 360 à 240 av. J.-C., comprenait sûrement des teintureries et des ateliers de foulons (au vu des cendres retrouvées). De plus, on y a exhumé de nombreux pesons, ce qui prouve l'association de tisserands. En Béotie, à Chorsiai ⁷⁰, existait aussi un atelier de teinturiers, beaucoup plus petit (145 m²), mais aussi de tisseurs (époque hellénistique). A Délos, les activités de fabricants de pourpre et teinturiers déliens sont bien connus par les travaux de Ph. Bruneau ⁷¹. Dans les trois cas, ces activités, qui entraînent des nuisances, sont situées à l'écart des quartiers d'habitation, ce qui explique sans doute que l'on n'ait pas découvert davantage d'ateliers de ce type ⁷². Rappelons aussi que des ateliers de fabrication de pourpre (coquillages de murex) ont été signalés ré-

(*Opera Minora Selecta* V, p. 312) ; D. PANDERMALIS, « Zum römischen Porträt im kaiserzeitlichen Makedonien », *Klio* 65 (1983), p. 162-163 (*SEG* 33 [1983], 495).

66. Sur le regroupement des artisans du textile en Asie Mineure par avenues, cf. les exemples rassemblés par G. LABARRE et M.-Th. LE DINAHET, *op. cit.*, p. 61.
67. *Actes des Apôtres* 16, 14.
68. *IG* X 2, 1, 758 ; L. ROBERT, *RPh.* 48 (1974), p. 227 (*Opera Minora Selecta* V, p. 314).
69. C. KARDARA, *op. cit.*, note 39, p. 261-266, qui rappelle la célébrité de la pourpre de Corinthe.
70. P. RÆSCH, « L'eau et les textiles : Chorsiai de Béotie », *L'homme et l'eau*, *TMO* 3 (1986), p. 93-99, d'après les travaux de J.M. Fossey.
71. « Documents sur l'industrie délienne de la pourpre », *BCH* 93 (1969), p. 759-791, « *Deliaca* II - la fabrication de la pourpre à Délos », *BCH* 102 (1978), p. 110-114, « *Deliaca* III - encore la pourpre », *BCH* 103 (1979), p. 83-88. Après avoir regroupé l'ensemble des données épigraphiques et archéologiques, Ph. Bruneau a démontré l'existence d'une fabrique de pourpre sur le rivage oriental de Délos, au sud de la synagogue, et d'une seconde fabrique au nord du quartier du stade.
72. De ce point de vue, la description d'Eschine, *Contre Timarque* 124, n'est pas crédible. Une même échoppe qui borde les rues d'Athènes peut, selon lui, aussi bien servir à un cabinet médical, une forge, un atelier de foulon ou de charpentier. En fait, si les techniques rudimentaires permettent souvent aux artisans de s'installer n'importe où, ce n'est sûrement pas le cas d'une forge ou d'un atelier de foulon.

cemment en Attique, à Skala Oropou, à l'époque hellénistique, dans une zone où la continuité du travail artisanal est attestée (fours de potiers à l'époque impériale), et à Éleusis (odos Ploutonos) à l'époque impériale ⁷³.

Les documents épigraphiques permettent de voir l'importance du marché des textiles grâce aux mentions des prix des vêtements et des professions représentées ⁷⁴. À l'époque classique, les indications sont fournies par Aristophane. Dans l'*Assemblée des femmes* (v. 412-413), tout d'abord, Eveon affirme qu'il a besoin de quatre statères (soit 16 drachmes) pour renouveler son *himation*. Dans *Ploutos* (v. 982), la vieille répond à Chrémyle : « Il lui arrivait de me demander 20 drachmes d'argent pour un manteau (*himation*) ». Les témoignages épigraphiques permettent de confirmer ces prix pour le IV^e siècle. Les comptes des épistates d'Éleusis fournissent de bonnes indications. En 329/8, les épistates achètent des *himatia* pour leurs esclaves publics au Mégarien Antigenos pour la somme de 314 drachmes et 3 oboles. Le prix est détaillé : chaque *himation* est vendu 18 drachmes 3 oboles. Dix sept *diphtherai* sont ensuite acquises à un marchand nommé Attos au prix de 76 drachmes 3 oboles, soit 4 drachmes 3 oboles l'une ⁷⁵. Comme l'a fait remarquer M. Bettalli, l'achat est fait durant la quatrième prytanie, donc vers le mois de novembre, et il est normal que les épistates s'enquière d'acheter, pour leurs esclaves, des manteaux (*himatia*) permettant de supporter les rigueurs de l'hiver. La *diphthera* est un vêtement de peaux, généralement de chèvre, cousues, utilisé par les paysans et les pâtres ⁷⁶.

En 327/6, vingt huit exomides et vingt huit *diphtherai* sont achetées pour les esclaves publics ⁷⁷. L'exomide est aussi un vêtement pour les travailleurs. Il laisse beaucoup de liberté pour les mouvements puisqu'il est court, enserre l'épaule gauche, mais pas l'épaule droite qui reste libre ⁷⁸. Les exomides ont été achetées à différents marchands : onze à un certain Kallios de Mégare, chacune au prix de 7 drachmes, 3 oboles et demie ; treize à un certain Stephanos, vendeur d'*himation* (ἱματιοπώλης), au prix de 7 drachmes 1 obole, et quatre à Midon de Mégare, chacune coûtant 7 drachmes 3 oboles. Le total fait la somme de 207

73. AD 40 (1985), *Chron.*, p. 37-38 et p. 69-71 ; BCH 116 (1992), p. 846-847, 849.

74. Sur l'exportation des vêtements, cf. Théophraste, *De Lapidibus* 68, sur le cas d'un navire qui a pris feu alors qu'il transportait du gypse et des *himatia*. Le gypse était utilisé pour blanchir les vêtements, cf. M. BETTALLI, *op. cit.*, n. 21, p. 275.

75. IG II² 1672, b, col. I, 102-103. Cf. M. BETTALLI, *op. cit.*, p. 264.

76. Aristophane, *Assemblée des femmes* 80 ; *Nuées* 71-72 ; Platon, *Criton* 53 d. Cf. M. BETTALLI, *op. cit.*, n. 28, p. 275 et G. LOSFELD, *op. cit.*, p. 309.

77. IG II² 1673, 45-48 ; K. CLINTON, « Inscriptions from Eleusis », AE 1971, n° 4, p. 83-113.

78. G. LOSFELD, *op. cit.*, p. 91.

drachmes 1 obole et demie. De la même façon, les *diphtherai* ont été acquises auprès de deux marchands différents. Douze le sont auprès d'un métèque, Syros, qui habite le dème de Kollytos, qui fait partie de l'agglomération urbaine d'Athènes, au prix de 3 drachmes le vêtement. Seize sont achetées à Antheus, très certainement métèque lui aussi, résidant dans le dème d'Hamaxanteia, au prix de 2 drachmes 3 oboles, le tout pour la somme de 76 drachmes. Ce dernier vend également des bonnets de feutre (πίλος) pour la somme de 3 drachmes 3 oboles. Selon K. Clinton, chaque bonnet a une valeur d'une hémiobole un quart. Cependant, on lit pour l'année 329/8, qu'une femme, Thettale⁷⁹, a vendu dix sept bonnets de feutre pour les esclaves publics au prix de 4 drachmes 5 oboles une hémiobole un quart. Cela représente un prix par bonnet d'une obole et demie un quart. On voit mal les prix chuter aussi rapidement d'une année sur l'autre pour ce type de produit. Il faut donc conserver la proposition de J. Kirchner sur ce point et lire ἔκαστος· ἰς δ']. Il est question aussi, dans l'inscription de 327/6, de fabricants d'étoffe (στονπειοπλόκος)⁸⁰, notamment d'un certain Syros qui vend, semble-t-il, des cordages [- - - σχοῖνον διερωγόντα συμπλέ[ξαντι], aux épistates d'Éleusis, pour 3 drachmes 3 oboles.

On remarquera la différence de prix entre les vêtements tissés et ceux, moins chers, formés de peaux cousues. De même, ces inscriptions témoignent de l'importance des échanges entre cités puisque les marchands mégariens viennent écouler leurs marchandises auprès des gens d'Éleusis. L'existence de marchés frontaliers permettait aussi d'exporter une partie des productions. D'autre part, les Mégariens sont connus pour avoir développé les activités du textile. Socrate, dans les *Mémorables* (II, 7, 6) de Xénophon, affirme que la plupart des Mégariens confectionnent des exomides⁸¹.

La possession d'un manteau a dû être quelque chose de précieux pour les gens du peuple. Cela transparaît dans la comédie d'Aristophane mais aussi chez Théophraste dans ses *Caractères*. A propos du parcimonieux (XXII, 8), « A-t-il donné son manteau à laver : pendant ce temps, il garde le logis ». A propos du profiteur éhonté (XXX, 10), « Ayant donné son manteau à blanchir, il emprunte celui d'un ami et laisse passer les jours jusqu'à ce qu'on le lui redemande ». Dans les deux cas, les personnages ne possèdent qu'un seul manteau et ce fait peut expliquer les dérives de leurs caractères. Rappelons qu'une drachme correspond au salaire journalier d'un salarié à la fin du V^e siècle. La part du budget consacré à l'achat de vêtements devait être importante et correspondait sans doute aux dépenses les plus fortes après les dépenses de nourriture.

79. IG II² 1672, 70-71.

80. IG II² 1673, 15, 41.

81. M. BETTALLI, *op. cit.*, p. 271-272.

Pour l'époque hellénistique, d'autres exemples de prix de vêtements se trouvent dans les comptes des hiéropes de Délos : à titre d'exemple, 30 drachmes pour une tunique (ὀθόνιον) en 296 av. J.-C. ⁸², 24 drachmes pour un *himation* en 279 ⁸³, 22 drachmes semble-t-il pour un *himation* en 274/3 ⁸⁴, 20 drachmes pour un *himation* en 269 ⁸⁵, 10 drachmes pour un *chiton* en 250 et 25 drachmes pour une tunique (ὀθόνιον) dédiée à Héra, la même année ⁸⁶, 20 et 30 drachmes pour des vêtements (ἱματισμός) avant 200 av. J. C ⁸⁷.

Les vêtements confectionnés atteignaient parfois des prix très élevés. Dans l'*Idylle* XV de Théocrite, Gorgo se plaint parce que son mari a acheté de la laine de mauvaise qualité pour 7 drachmes seulement, alors que Praxinoa revêt un vêtement dont le tissu a coûté plus de 200 drachmes ⁸⁸. Des mentions analogues sont données, deux siècles plus tard, par le règlement qui concerne les mystères d'Andanie en Messénie ⁸⁹. Il précise les tenues qui doivent être portées par les initiées, leurs filles et leurs esclaves. Les vêtements trop luxueux et transparents sont exclus, mais les hiérophantes peuvent avoir un *himation* dont le prix atteint 200 drachmes, et le prix des vêtements des simples participantes peut atteindre 100 drachmes. Le prix des vêtements est donc proportionnel à la qualité des tissus et des teintures utilisées.

Souvent, la documentation ne mentionne que la vente au consommateur réalisée par un marchand ou un artisan-marchand, comme les *stuppeioplokoï* de 327/6. Sans doute, des relations commerciales devaient exister entre artisans de ce secteur pour la fourniture de produits semi-finis. Cependant, on a vu, par deux exemples (Rachi et Chorsiai), que des ateliers concentraient plusieurs activités et, pour cette raison, ces échanges intermédiaires devaient être limités.

En conclusion, les métiers du textile sont divisés selon des techniques propres à chaque étape de fabrication, préparation de la matière première et filage, tissage, foulage, teinture. En amont, les artisans sont nombreux et appartiennent

82. IG XI 2, 154, 22.

83. IG XI 2, 161, A, 117.

84. IG XI 2, 199, C, 59-60.

85. IG XI 2, 203, A, 60.

86. IG XI 2 287, A, 87, 120-121.

87. ID 372, 97-98.

88. L. 19 et 36-37. Cf. en dernier lieu J. WHITEHORNE, « Women's in Theocritus, *Idyll*. 15 », *Hermes* 123 (1995), p. 67.

89. Syll.³ 736, l. 16-22 ; B.J. GARLAND, *Gynaikonomoi* (1981), p. 141-147, l. 16-22.

au monde servile, ou en sont issus. La main d'œuvre est fortement féminine. Les tisserands se distinguent davantage par leurs spécialités, et les foulons, les teinturiers, aussi par le fait qu'ils travaillent dans un atelier à l'écart des lieux de vie, à cause des nuisances. En aval, le monde des marchands est celui des métèques et des étrangers. Les citoyens apparaissent bien peu dans ce monde du labeur, sauf dans des circonstances difficiles comme celles que vit Aristarque dans les *Mémoires* (II, 7, 6). En fait, ils sont présents indirectement, car ce sont eux, avec les métèques, qui détiennent les esclaves et les ateliers, lorsqu'ils sont riches. Cependant, il n'est pas toujours aisé de distinguer si la structure de production est strictement familiale et destinée à l'auto-consommation, ou si elle est orientée vers la commercialisation, surtout dans le cas où l'atelier se trouve au sein de la maison. Établi à part, il ne fait aucun doute que sa vocation est commerciale et que son propriétaire cherche à en tirer des revenus. Il existe certainement aussi une multitude de petites entreprises artisanales privées dont il est difficile d'analyser l'importance respective. Enfin, on est frappé par l'absence de sources pour l'époque impériale. On ne retrouve qu'une seule mention d'association, structure qui n'a pourtant cessé de se développer durant l'époque romaine. Cette faiblesse de la documentation concernant les métiers du textile en Grèce à l'époque impériale est surprenante alors que les matières premières et la pourpre sont bien attestées. La raison vient-elle seulement des hasards de la conservation des documents, ce qui paraît douteux à l'échelle d'un espace aussi vaste ? Ou bien existe-t-il des raisons conjoncturelles et structurelles ? On doit, en effet, se demander pourquoi il n'y a pas eu un développement des « industries » textiles en Grèce à l'époque impériale comme en Asie mineure ? Plus de quatre vingts inscriptions concernant les artisans du textile dans cette région ont été retrouvées. Elles attestent d'une présence masculine très forte et d'une richesse parfois importante pour certains d'entre eux ⁹⁰. La dépopulation de la Grèce, dont parle Polybe, et les ravages de guerre, sont-ils à l'origine d'une stagnation et même d'un déclin sensibles dès l'époque hellénistique ?

Guy LABARRE
Maison de l'Orient Méditerranéen
Université Lumière — Lyon 2

90. G. LABARRE, M.-Th. LE DINAHET, *op. cit.*, p. 49-115.

APPENDICE

Liste des *talasiourgoi* et des autres métiers du textile
dans les inscriptions athéniennes *Phialai Exeleutherikai*.

IG II² 1553, 34-37

- 1 - [- - -]
ταλα[σιουργὸς ἀποφυγοῦσα - - - δ]-
ωρον[- - - φιά]-
λη στ[αθμὸν H]

D. LEWIS, « Attic Manumissions », *Hesperia* 28 (1959), p. 208-238**2 - A, col. I, 96-99**

[...7...] ταλα ἐν Κυδ
[οἰκοῦ] ἀποφυγοῦσα
Λυσίδικον Λυσιστρ-
άτου Ἀχαρνέ φιά στα H

3- 104-107 (IG II² 1554, 14-17)

Μνησιθέα{ν} ἐμ Πει οἰ-
κο ταλα ἀποφυγοῦσα
Διονύσιον ἰσοτελῇ
φιάλη σταθμὸν H

4 - col. II, 152-155 (IG II² 1559, 40-43)

Φιλονίκη τ[αλασι ἐν]
Λευκο οἰκ Ἀ[ποφυγοῦ]
Δημοσθένην [...6...]-
λο Φυλά [φιάλ σταθμ H]

5 - 187-193 (IG II² 1555, 14-20)

Μενίππη [...9...]
ταλασι ἀποφ[υγοῦσα]
Δημοτίωνα Δ[ήμωνος]
Φρεάρρι, Δημ[...6...]
Δήμωνο Φρεά[ρρι, Δημ]-
όφιλον Δήμω[νος Φρε]-
άρριο φιάλη [σταθμ H]

6 - 213-216

Φιλίστη ταλασι ἐμ M-
ελ οἰκοῦ ἀποφυγοῦσ
Ἐπιχαρίδην Λυσίππ-
ου Λαμπτ φιά σταθμ H

7 - 228-232 (IG II² 1554, 48-51)

Σιμα[...12...]
ταλ[ασι ἀποφυγοῦσα]
Ἀρχ[...13...]-
ου Φα[ληρ φιά σταθμ H]

8 - col. III, 328-331 (IG II² 1554, 53-56)

Λύδη Ἀλωπεκῇ [οἰκοῦ]
ταλασιο ἀποφ[υγοῦσ]
Θεόφιλον Ἀν[...6...]
Εὐωνυμέ φιά[λ σταθ H]

9 - col. IV, 372-375 (IG II² 1559, 74-77)

Λυσ[...13...]

τα[λασιου ἀποφυγοῦ]
Δ[...14...]ο
[...6... φιάλ σταθ]μ Η

10 - 427-432

[...6...]νη ταλ[ασι ἐν]
Κολλυ οἰκοῦ ἀπο[φυγ]
ἄνδρων Ἀλκιμάκου [Π]-
αιανι Καλλιπιδῆ[ν]
Τιμώνακτος Παιανι-
έα φιάλη σταθμόν [Η]

11 - 444-447 (*IG II² 1558, 3-6*)

[...7... τα]λασι ἐν Κ-
[- - - οἰκοῦ ἀπ]οφυγοῦ
[...11...]θυκλε
[...8...] φιά σταθ Η

12 - 468-471 (*IG II² 1556, 18-21*)

Ῥοδία ταλασι ἐν Θορι-
κῷ οἰκοῦ ἀποφυγοῦσα
Φερεκλείδη Φερεκλέ-
ου Περιθο φιάλ σταθ Η

13 - 497-500 (*IG II² 1557, 55-58*)

Ἰταμή ταλασι ἐμ Πει ο-
ἰκοῦ ἀποφυγοῦ
Χαίριππον Τιμοκλεί-
δου Ἀχαρνέ φιά σταθ Η

14 - 517-521 (*IG II² 1557, 76-79*)

Ὀλυμπιάς ταλασι ἐν Κ-
υδα οἰκοῦ ἀποφυγοῦ
Ἀρχεδά[μ]αντ Ἀρχεδήμ-
ου Ἀλαιέ φιάλ σταθ Η

15 - col. V, 526 (*IG II² 1557, 84*)

[....] ταλασ[ιο ἐν] Κ[- - -]

16 - 555-558 (*IG II² 1558, 29-32*)

Πλαγγών ταλασιο ἐν [Κ]-
υδα οἰκοῦ ἀποφυγο[ῦ]
Αὐτοκλέ Ἀνδροκλέ[ου]
Εὐωνυμέ φιάλ σταθ[μ Η]

17 - B, col. I, 55-56 (*IG II² 1557, 95-96*)

[- - -]σιππος Ερ[...]
Π[α]λλ[η]νε Ταχί-
σ-την τ[α]λασιο[υ]ρ ἐν Κυ[δαθ οἰκ] φιάλη Η

18 - 57-58 (*IG II² 1557, 97-98*)

Θυμάδ[ης - - -]ίππ[ην]
ταλασιουργ[- - - οἰκ] φιάλη Η

19 - 99-101 (*IG II² 1558, 53-54*)

[...5...]
[Ἀλω]πεκῆσιν οἰκ φιάλη Η

20 - 104-108 (*IG II² 1558, 58-62*)

[...]κράτης Εὐξένου Παλλη
Νικόξενος Ἡγησίου Ἐρχι
Δημόστρατος Δημοστράτου
[Π]αλλ Ὠκιμον ταλα ἐν Ἡφαι
[οι]κ φιάλη Η

21 - 114-116 (*IG II² 1558, 68-70*)

Μενίπης Μένωνος Κυδαθ Μαλ-
θάκην ταλασιουργόν έν Κ<ει>ρ
οίκ φιάλη Η

22 - col. II, 213-215

[Έ]πιχαρίνος Έπιχαρίνου Λευκ
[Η]χώ ταλασιουργόν έμ Πα [ο]ικ
[φ]ιά Η

23 - 240-242 (*IG II² 1558, 87-89*)

Φυλαξίας Φαν[ίου Άναγυράσιος]
Γλυκέραν τα[λασιου - - - οίκ]
φιά Η

24 - col. III, 260-269 (*IG II² 1559, 86-95*)

Νικήρατος Νικηράτου Μελιτ
Φείδιππος Σωσιδήμου Ξυπε
Στρατονίκην έμ Με οίκ ταλα
φιά Η

25 Νικήρατος Νικηράτου Μελιτ
Φείδιππος Σωσιδήμου Ξυπε
Πριάνθην έμ Με οίκ ταλα φιά Η

26 Λυσιάδης Χίωνος Άλωπεκ
Σωστράτην ταλασιουργ έμ Μ οίκ
φι Η

27 - 272-273 (*IG II² 1559, 98-99*)

[...5...]*κλῆς* Άριστοφάνους Άχαρ
[- - -] έμ Μ [οίκ ταλα]σιουρ φι Η

28 - 332-334

Νικόστρατ[ος - - -]
Άχαρ Κλεο[- - -]
ταλασιερ[- - - φιά Η]

29 - 346-348 (*IG II² 1554, B 71-73*)

[- - - Π]αμφίλου Φυλάς
[- - -]ς Ζωφίλου Φυλά
[- - - οί]κ ταλα φι Η

- *IG II², 1560, B, 16-25*

30 Έδύλιο[ν έν - - - οίκοῦσα]
ταλασιο[υργός αποφυγοῦσα]
[Μ]εγακλεί[δην Μεγακλείδου ?]
[Λ]ευκονοέ[α]
φιάλην [σταθμόν Η]

31 [Σ]ωτηρίς έμ [- - - οίκοῦσα]
[τ]αλασιουρ[γός αποφυγοῦσα]
Κηφισόδω[ρον - - -]
Άχαρνέ[α]
φιά[λην σταθμόν Η]

32 - *IG II², 1566, 18-20*

[Γλα]ύκων Σωινάυτ[ον - - -]
[Δημ]ητρίαν ταλασι έν - - -
[οίκ]οῦ φιάλ Η

33 - 30-32

- - - Δημοτέλους

- - -μον ταλα ἐν Κυ
[οἰκοῦ φιάλ Η]

34 - *IG II², 1567, 6-7*

Εὐτυχὶς ταλα[σιουργ ἐν - - - οἰκο ἀποφυγοῦσα]
Χαίριππον Χαιρ[ίππου - - - φιά στα Η]

35 - *IG II², 1570, 15-18*

[- - - ταλασ]ιου ἐν Μελίτ οἰκοῦσα
[ἀποφυγοῦσα Καλ]λικράτην Δημοκράτου
[Γαργ φιάλη στ]αθμὸ Η

36 - 39-41

Ἄρτεμις ταλασιουργὸς ἐγ Κειρ οἰκοῦ
ἀποφυγοῦσα Φοξίαν Νικηράτου
Ἄλωπεκ φιάλη σταθμὸν Η

37 - 48-53

Παρθένιον ταλασιουργ ἐμ Περ οἰκ
ἀποφυγοῦσα Τεισαμενὸν Τεισάνδρου
Κυδαθ φιάλη σταθμὸν <Η>

38

Ἐλλάς ταλασιουργὸς ἐγ Κυδαθ οἰκ
ἀποφυγοῦσα Ἀριστόπολιν Ἀριστο-
πόλιδος Λαμπ φιάλη σταθμὸν Η

39 - 66-68

Ἀσία ταλασιου <ἐμ> Περ [οἰκ ἀποφ]-
υγοῦσα Ἐστιόδωρον [- - - φιά]-
λη σταθμὸν Η

40 - 95-97

[...5..]ρα ταλα[σιου ἐν - - - οἰκοῦσα]
[ἀποφυ]γοῦσα - - -
[φιάλη σταθ]μὸ Η

41 - *IG II², 1572, 4-7*

[- - - ἐν Σκ]αμβω[νι]δῶν οἰκοῦσα]
[ταλασι]ουργὸς ἀποφυ[γοῦσα]
- - -νίδην Χ[αρ]ικλ[έους]
[- - - φιά]λη στ[α]θμὸν [Η]

42 - *IG II², 1576, A, col. I, 32-35*

Χρυσὶς ἐμ Μελίτει οἰ-
κοῦσα ταλασιουρ ἀπέ-
φυγε Ἱερομνή[μ]ονα
ἐμ Μελίτει οἰκ[ο]ῦντα

43 - *col. II, 61-64*

Μενεστράτη ἐμ Πειρ
οἰκο ταλασιο ἀπέφυ
οὔτοι πάντες Βίωνα
Ἀχαρνεία

44 - *col. III, 81-82*

Κλυ[- - - οἰκοῦ]-
σα τ[α]λασιουρ- - -]

45 - *IG II², 1577, 2*

- - - ταλασ Ἀγκυ [οἰκ]

46 - 6 (LEWIS 1959, p. 235)

- - -ον ταλασιο[- - -]

47 – 9 (LEWIS 1959, p. 235)
[τ]αλα[σιο]

D. Lewis, « Dedications of Phialai at Athens », *Hesperia* 37 (1968), p. 368-380

48 - n° 50, col. I, 6-8
- - - Ω.ΙΑΓΑ.ΛΦ....
[...6...] ἐν Μελίτη ο[ικ]οῦ
[σαν τα]λασιουργὸν φιάλην στα[θ H]

49 - 26-28
[Χα]ρίδημος Σωσικλείδου "Ωαθ
[...]ον ἐκ Κειριαδῶν οἰκοῦσα
ταλασιουργὸν φιάλην σταθμόν H

50 - col. II, 62-64
Καλλικράτης Τιμ[- - -]
ΛΟΡΙΛΙΑΛ ἐγ Κο[- - -]
[τ]αλασιου[ργὸν φιάλην σταθμ H]

51 - 65-67
Καλλικράτης [Τιμ- - -]
Μαλθάκη[ν - - -]
ταλασιου[ργὸν φιάλην σταθμ H]

Autres métiers du textile

- IG II² 1568, I, 7
ἐριοπ ἀποφυγ- - -

- IG II² 1570, 24-26
[στυπ]ειοπώλης
ἐμ Πειρ οἰκ ἀπο-
[φυγῶν - - -]ἐα Οἰνοβίου
Ἀθμονό καὶ κοι-
[νὸν ἐρανιστῶ]ν φιάλη
σταθμόν H

- IG II² 1572, 8-11
[στυπ]ειο[πώ]λη ἐμ [- - - οἰκ]
[ἀποφυγῶν - - -]ἐ[α] Διον[υσί]ο[υ]
- - -τ[ι]ον καὶ κο[ινὸν ἐ]-
[ρανιστ]ῶν φιάλη στ[αθμόν H]

- D. LEWIS, « Dedications of Phialai at Athens », *Hesperia* 37 (1968), n° 50, col. I, 20-22

Μ[α]καρεὺς Ξενοφώντος Ἀ[να]-
φ[λ]ύστιος Χλωρὸν ἐμ Πειραεῖ
οἰκοῦντα πορφυροβάφ φιάλην στ H

Discussion

M.-L. GREGERSEN — Je voudrais savoir comment vous traduisez *talasiourgos* : "fileuses" (spinner) comme le font souvent les éditions anciennes, ou "travailleur de la laine" (wool-

worker) ? Selon moi, c'est quelqu'un qui travaille la laine, jusqu'au produit fini. Il est vrai que pour certaines phases de ce travail, comme pour le foulage, il faut des équipements, ce n'est pas quelque chose qu'on peut faire facilement à la maison.

G. LABARRE — Je pense qu'il n'y a pas de spécialisation au départ. Il est frappant que, dans le *Politique*, Platon détaille les étapes techniques et que, dans les inscriptions, on trouve des noms de métiers très précis, notamment pour le tissage suivant les textiles fabriqués ; il existe des spécialisations, c'est vrai, au niveau de la foulonnerie ou de la teinturerie même, comme le montre par exemple la distinction entre *bafeus* et *porphyrobafeus* ; en revanche, dans la première étape, il est vrai que Platon insiste sur le cardage. Mais je ne connais pas de nom de métier qui corresponde au cardage. Je crois donc que les opérations de la première étape étaient réalisées par les mêmes gens et je ne me risquerais pas à donner une traduction précise de *talasiourgos* : je dirais que c'est le travailleur de la laine, mais dans un travail de préparation en fait. On part du produit brut pour faire une première transformation ; la deuxième transformation, celle qui va aboutir au textile, est le fait du tisseur.

B. HELLY — Je voudrais quand même inciter à la prudence : il faut abandonner les fausses statistiques ; il est impossible de faire de l'histoire économique en comptant des inscriptions. Ce n'est pas parce que vous avez 80 inscriptions en Asie Mineure contre 60 inscriptions en Grèce, que vous allez faire une histoire économique des industries du textile.

G. LABARRE — Je suis d'accord avec vous ; ce que vous dites pour l'histoire économique est vrai, mais c'est vrai aussi, me semble-t-il, pour l'histoire politique et tous les domaines. C'est le lot de l'historien de l'antiquité.

Y. GARLAN — Je rappelle simplement l'exemple édifiant d'Aristarque et de ses quatorze femmes mises au travail. Vous l'avez dit, il s'agit de quatorze femmes de sa famille, mais cela mérite d'être souligné. Ce ne sont pas quatorze personnes externes : c'est très important du point de vue des structures des petites et moyennes entreprises.